

La Tribune des enseignants charentais

U

n° 162

Mars — Avril 2011

SNUipp-FSU 16

numéro envoyé à toutes les écoles, à tous les syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s

Suppressions de postes : le SNUipp-FSU appelle à manifester le 18 mai devant le Ministère de l'Éducation nationale

mai
Edito

Jean-Paul Pochard,
secrétaire départemental du
SNUipp-FSU Charente

Une France malade de son gouvernement, une Ecole malade pour les mêmes raisons. Il faut réagir ! Cela commence le 18 mai devant le Ministère à l'appel du SNUipp-FSU !

Petit rappel non exhaustif des événements des deux derniers mois

Fidèle à son habitude, le gouvernement décide de repousser les opérations de carte scolaire à l'après élections cantonales : il convient de faire voter sagement les citoyens avant de leur annoncer le massacre à la tronçonneuse. Cela est devenu une habitude, le gouvernement avait fait la même chose en 2008 pour les municipales, en 2010 les régionales. Une fois de plus il s'est pris les pieds dans le tapis, les élections cantonales sont pour lui un échec cuisant.

Pourtant celui-ci s'obstine. Ignorant la voix de la Nation, ce sont toujours 16000 postes supprimés en 2011 dans l'Éducation (à ajouter aux 50000 depuis 2007). En Charente, pour le 1er degré, ce sont 21 postes qui disparaissent. Personne n'est épargné : rural, urbain, maternelle, élémentaire, éducation prioritaire ... Mais il faut noter que les dispositifs d'aide aux enfants en difficulté (RASED, CMPP) paient un lourd tribut de même que le remplacement.

Pendant ce temps, Luc Chatel dans une interview au Figaro le 4 avril se félicite de faire appel à Pôle Emploi pour recruter des professeurs remplaçants : « Notre système du remplacement doit s'améliorer en étant plus souple et plus

réactif. Il faut donc faire appel à des contractuels lorsque nos titulaires remplaçants ne sont pas disponibles. Naturellement, ce n'est pas le rôle des parents de passer des annonces de recrutement. En revanche, j'ai demandé aux proviseurs qu'ils le fassent et qu'ils se mettent en contact avec Pôle emploi. Ce n'est pas en recrutant davantage de titulaires remplaçants que ça marchera mieux. Les vacataires, étudiants ou jeunes retraités, peuvent très bien remplir ce rôle. » dit-il sans rire.

Parallèlement, sous la houlette de N. Sarkozy et Fr. Coppé, l'UMP lance un débat sur la laïcité qui n'a d'autre but que de stigmatiser l'Islam. C'est bien sûr un échec mais, ce faisant, le parti majoritaire banalise les thèses identitaires et xénophobes de l'extrême droite. Le résultat ne se fait pas attendre, à force de vouloir dresser les Français les uns contre les autres, ici les Français « de souche » contre ceux issus de l'immigration, le Président de la République, le gouvernement, l'UMP propulsent sur le devant de la scène les thèses de l'extrême droite et sa candidate monte immédiatement en flèche dans les sondages.

Enfin, alors que les prix s'envolent (denrées alimentaires, carburants, électricité, gaz ...), N. Sarkozy annonce une prime de 1000 € pour les

(suite page 2)

Edito (suite)

Une France malade de son gouvernement, une Ecole malade pour les mêmes raisons. Il faut réagir ! Cela commence le 18 mai devant le Ministère à l'appel du SNUipp-FSU !

Salariés des entreprises qui versent des dividendes à leurs actionnaires. Mais quels salariés seront concernés ? Ceux des grandes entreprises au détriment de ceux des petites ? Manifestement le gouvernement est bien embarrassé par l'annonce présidentielle et ne sait pas à combien s'élèvera cette prime ni qui en bénéficiera. Affligeante communication d'un pouvoir aux abois qui ne sait plus quoi faire pour remonter dans les sondages. Et c'est de primes qu'il parle, pas d'augmentation des salaires ! Et dans le même temps il ose affirmer le gel des salaires des fonctionnaires en 2012 après celui de 2011 !

Agissant comme une girouette ballotée par les sondages défavorables, ne répondant à la crise que par la surenchère avec l'extrême droite, dressant à chaque occasion les Français les uns contre les autres, les pressurant financièrement et fiscalement chaque jour un peu plus, ce gouvernement a rendu la France malade ! Et il a rendu du même coup l'Ecole malade !

A cela il faut réagir ! Cela commence, à l'appel du SNUipp-FSU, par un rassemblement devant le Ministère de l'Education nationale le mercredi 18 mai pour dire non et obtenir un moratoire sur les suppressions de postes !

Contactez la section départementale du SNUipp-FSU Charente pour vous inscrire afin d'organiser ce déplacement à Paris.

Le travail enseignant en quête de sens ?

Le SNUipp-FSU lance une enquête auprès des enseignants des écoles sur leur perception de l'exercice du métier. Un questionnaire en ligne qui prépare un colloque sur le travail enseignant organisé par le syndicat le 19 mai prochain.

Donnez votre avis !

Que pouvez-vous nous dire de votre travail ?

Quelle est cette activité ordinaire remise chaque jour sur le métier qui consiste, de la maternelle au CM2, à faire grandir, apprendre et réussir tous les élèves ?

Quelles en sont actuellement les sources de satisfaction, les difficultés, les obstacles ?

Aujourd'hui l'Ecole est au centre de toutes les pressions : fortes attentes sociales, accroissement des demandes institutionnelles, ambition de la réussite de tous, évolution des connaissances, renouvellement des enseignants...

Tout bouge. Mais qu'en est-il du travail enseignant ? Comment se transforme-t-il ? Avez-vous les moyens de faire du travail de qualité ?

Ne faut-il pas de manière urgente remettre le métier dans le bon sens ?

Le SNUipp-FSU vous donne la parole. Les résultats de cette enquête nationale seront rendus publics lors du colloque organisé par le syndicat le 19 mai à Paris.

Questionnaire en ligne sur <http://snuipp.fr>

Du 13 au 20 octobre 2011 auront lieu les nouvelles élections professionnelles.

Pour défendre l'école, la Fonction Publique et ses personnels, votez pour les listes de la FSU et du SNUipp-FSU.

Résultats de la carte scolaire 1er degré 2011 en Charente

CARTE SCOLAIRE 2011 : RESULTATS DU CDEN DU 08 AVRIL 2011

1 – Fermetures définitives

Ecoles maternelles :

école maternelle de Mouthiers/Boème

Ecoles primaires :

école primaire de Gensac la Pallue
 école primaire de St Même les Carrières

Ecoles élémentaires :

école élémentaire de St Amant de Boixe
 école élémentaire Jules Michelet Cognac **RRS** (poste adj. Elém.)
 école élémentaire Paul Bert Cognac
 école élémentaire Marie Curie / Edmond Méningaud Ruffec

RPI – RPC – pôle éducatif

RPI Courcôme / **Charmé** / La Faye
 RPC Rouillet St Estèphe **M. Pagnol** / J.-J. Rousseau
 RPI Cherves-Chatelars / Lésignac-Durand / **Massignac mat.** / Massignac élém.
 RPC Magnac/Touvre Relette / **M. Curie**

Animation – soutien :

½ poste gens du voyage rattaché à l'école de Chalais

Besoins éducatifs particuliers :

poste RASED G rattaché à Victor Hugo Cognac
 poste E rattaché à Saulgond
 poste E rattaché à Anatole France Cognac
 poste E rattaché à Edouard Pascaud Chasseneuil
 1,5 poste G CMPP Bel-Air Angoulême
 0,5 poste G CMPP Grande Garenne Angoulême

Remplacement :

poste BDFC rattaché à Villebois Lavalette
 poste BDFC rattaché à mat. Chantefleur Confolens
 poste BDFC rattaché à Pauline Kergomard Angoulême
 poste BDFC rattaché à Montmoreau
 poste BDFC rattaché à Jean Moulin L'Isle d'Espagnac
 poste ZIL rattaché à Pablo Picasso Châteaubernard
 poste BD congés rattaché à P. et M. Curie Cognac

Autres postes :

0,25 décharge dir. Elém. M. Nadaud Châteauneuf
 0,5 poste allègement de service PALD PACD
 0,5 poste gagé congés formation professionnelle

2 - Fermetures conditionnelles (blocages)

Ecoles maternelles :

école maternelle de Chabanaïs

Ecoles élémentaires :

école Alain Fournier Angoulême **RAR**
 école Louis Pasteur St Michel
 école élémentaire Ronsard Angoulême **ZUS**
 école élémentaire Champagne Mouton
 école élémentaire de Villefagnan
 RPI Saulgond / **Etagnac**

3 – Ouvertures définitives :

Ecoles :

école des Sources à Touvre
 RPI Sers / **Vousan**
 Ecole élémentaire de Chazelles

Autres postes :

1 poste référent ASH rattaché au collège de Mansle
 1 poste B déficients visuels SESSAD Bel Air Angoulême

4 - Ouvertures conditionnelles :

RPI Saint Angeau / **Saint Amant de Bonnieure**
 RPI St Sornin / Vilhonneur / **Vouthon**

5 - Confirmations définitives d'ouvertures provisoires prononcées en 2010

école maternelle de Vars
 école maternelle de Champagne Mouton
 école de Villebois Lavalette
 RPC J. Prévert / M. Curie La Couronne
 0,5 poste spécialisé option C IMC La Couronne

6 - Maintien d'ouverture provisoire prononcée en 2010

école maternelle d'Aigre

7 - Transformations de structures :

Oradour Fanais : transformation d'une classe élémentaire en classe maternelle, l'école élémentaire devient une école maternelle.
 Fusion des écoles élémentaires Edmond Méningaud et Marie Curie

A noter que cette carte scolaire, lors du vote au CDEN, a été rejetée à l'unanimité : 0 voix pour, 25 contre (FSU, UNSA Education, Sgen-CFDT, FCPE, élus municipaux, élus du Conseil Général, FCOL ...).

A noter aussi qu'il y a eu un vote sur la modification du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires. Il y a eu 1 voix pour (Sgen-CFDT), 6 voix contre (FCPE) et 18 abstentions (FSU, UNSA Education, élus...). La FSU s'est abstenue car l'IA a refusé de prendre en compte dans ce règlement la charte d'accueil et de scolarisation des enfants de 2 ans qui avait pourtant été signée en 2004 par son prédécesseur.

Les prud'hommes donnent satisfaction aux EVS

Le Conseil des prud'hommes d'Angers dans le Maine-et-Loire vient de condamner l'établissement gestionnaire des EVS (le lycée David à Angers) pour manquement à l'obligation de formation de 14 EVS durant leur contrat.

C'est la somme de 14 000 € qu'empocheront les 28 EVS, dont 2 sont encore en cours de contrat. Car si le conseil des prud'hommes a alloué 4 000 € à chacun au titre de l'absence de formation prévue par la loi, il a pour la même raison (refus de l'employeur d'honorer les obligations prévues par la loi), de facto annulé les contrats d'avenir dont bénéficiaient les EVS pour les requalifier en CDI. S'ensuivent donc des indemnités pour la requalification du contrat, le licenciement abusif, le préavis, les congés payés, l'avocat... ce qui porte le montant total à 14 000 €.

Pour le SNUipp de Maine-et-Loire, il s'agit d'« une première victoire pour les EVS qui se sont battus pour défendre leurs droits et pour le SNUipp/FSU qui a impulsé, organisé et soutenu ce combat (avec la CGT Éducation et Sud Éducation). L'utilisation par l'État des contrats aidés dans les écoles pour accomplir des tâches devenues indispensables est un vrai scandale ». Le SNUipp revendique la création d'emplois statutaires pour accomplir ces tâches et la transformation en emplois pérennes de tous les contrats aidés embauchés dans les écoles.

Quelles suites ?

Tous les EVS recrutés en Contrat d'Avenir peuvent aujourd'hui prétendre, en s'appuyant sur ce jugement à une indemnisation pour défaut de formation et à une requalification de leur contrat en CDI. Par ailleurs, il semble qu'il soit possible d'envisager des recours du même type pour les EVS et AVS embauchés en CUI-CAE car malgré les différences entre les deux types de contrat, les obligations de l'employeur restent globalement les mêmes : *Le CUI-CAE prévoit des actions en matière d'orientation et d'accompagnement professionnel, de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience, en application de l'article L. 5134-22 du code du travail. Le bénéficiaire doit pouvoir suivre à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle « d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme » (article L. 6314-1 du code du travail).*

Attention, la requalification en CDI ne permet pas la réintégration automatique sur le poste de travail.

Calvados : enfin, le retrait de la plainte de l'inspecteur d'Académie!

L'inspecteur d'Académie du Calvados vient enfin d'annoncer le retrait de la plainte qu'il avait déposée à l'encontre de la FSU, suite à l'action intersyndicale du premier février 2011. Action au cours de laquelle les organisations syndicales de l'Éducation avaient appelé à coller sur la façade de l'inspection académique 359 silhouettes matérialisant les 359 suppressions de postes prévues à la rentrée 2011 dans l'académie de Caen.

Il ne fait aucun doute que la mobilisation massive des personnels, des organisations syndicales, associatives ou politiques et des élu-e-s aura été déterminante. Elle aura contraint l'Inspecteur d'Académie du Calvados, pourtant déterminé à aller jusqu'au bout de sa démarche, à enfin recouvrer la raison.

Au-delà du retrait de la plainte, c'est bien d'une victoire de l'ensemble du mouvement social dont il s'agit. Dans cette affaire, l'unité et la solidarité auront donc eu raison des tentatives d'intimidation et de la répression militante. La FSU souhaite surtout que le retrait de cette plainte mette un terme au climat délétère entretenu depuis l'installation de ce nouvel Inspecteur d'Académie afin qu'un véritable dialogue social puisse enfin s'engager.

La FSU réaffirme la légitimité de l'action du premier février et n'entend pas aujourd'hui plus qu'hier se voir dicter les modalités d'action qu'elle entend mettre en œuvre.

Elle continuera en particulier de se battre avec détermination et dans l'unité en faveur d'une politique éducative ambitieuse au service de la réussite de tous les élèves avec les formes d'action qui lui sembleront pertinentes.

La FSU tient à remercier toutes celles et tous ceux qui lui ont apporté leur soutien et se sont mobilisé-e-s à ses côtés pour dénoncer la criminalisation de l'action syndicale.

Elle leur donne rendez-vous dans les luttes à venir au service d'une société plus juste et plus égalitaire.

Mouvement 2011

Suite à la décision gouvernementale de reporter les opérations de carte scolaire après les élections cantonales, le calendrier du mouvement des enseignants a été repoussé et la période d'ouverture du serveur académique pour la saisie des vœux (12 ou 26 avril) se trouve en grande partie sur les vacances scolaires de printemps (16 avril au 1er mai). De cette façon les enseignants n'ont pas pu obtenir de renseignements sur les postes vacants dans un mouvement qui, depuis deux ans, se fait à l'aveugle ! Une fois de plus, ce sont les personnels qui font les frais de l'incurie gouvernementale !

La circulaire charentaise mouvement 2011 est presque identique à celle de 2010, il y a tout de même 2 changements à noter :

- 2 postes ont été profilés dans le cadre du dispositif ECLAIR : un poste d'adjoint à l'école maternelle St Exupéry d'Angoulême et un poste d'adjoint spécialisé F à la SEGPA Romain Rolland à Soyaux. Il semble que cela corresponde à une commande ministérielle et on voit mal comment va se faire ce profilage (audition des différents candidats par une commission) dans un délai si contraint (CAPD mouvement le 27 mai).
- 15 postes vacants (départs à la retraite, permutations informatisées) ont été autoritairement gelés par l'IA, à la demande de Mme le Recteur, pour servir de supports aux futurs PE stagiaires (FS1). Comment ont été choisis ces 15 postes ? Nous n'en savons rien mais il est évident que cela va priver les titulaires d'une soixantaine, au bas mot, de possibilités de mutations (une fois de plus les personnels paient les conséquences des directives gouvernementales). Il est évident aussi que les écoles concernées commencent déjà à être en difficulté. Deux exemples :

1er exemple : une école primaire à 3 classes (1 classe mat. et 2 élém.)

Comme on ne peut pas mettre les FS1 devant des CP et des CM2, l'IEN décide d'affecter le futur stagiaire dans la classe maternelle et demande (enjoint ?) à la collègue titulaire du poste de changer de classe sans même la prévenir que c'est une mesure qui ne durera que pour l'année et sans qu'il n'y ait rien d'écrit !

2ème exemple : une école élémentaire à 3 classes

Pour les mêmes raisons (pas de CP ni de CM2) il est obligatoire d'installer le futur FS1 dans la classe intermédiaire. Or la logique et les effectifs voudraient que ce soit un triple niveau. Les collègues titulaires ne se sentent pas le droit d'imposer un tel exercice à un jeune collègue débutant. Elles décident donc de réorganiser la répartition des classes afin de proposer seulement un double niveau au FS1. Mais faisant cela, elles surchargent les 2 autres classes et on aura par exemple un CP-CE1 à 31 élèves ! Proprement aberrant quand chacun s'efforce d'alléger au maximum les classes de CP !

Et enfin rien n'est dit sur la façon dont se fera la pseudo formation des FS1 (40% du temps total). Sera-ce toujours le même remplaçant qui interviendra pour remplacer le FS1 en "formation" ou bien verra-t-on une kyrielle de remplaçants toute l'année ? Tout ceci est intolérable et nous attendons la réponse de l'IA.

Livret numérique de compétences

Le SNUipp-FSU Charente invite chaque collègue à consulter le dossier élaboré par le SNUipp-FSU de l'Isère (à voir à l'adresse <http://38.snuipp.fr/>)

Elections professionnelles d'octobre 2011

Vote électronique

Cliquez sur les sigles SNUipp et FSU

Elections professionnelles en octobre 2011 : c'est du sérieux !

Ben voilà, on y revient, comme tous les 3 ans. En octobre prochain, toute la profession va devoir remettre « la main à l'urne et ça sera cette fois pour 4 années. Vous allez devoir élire vos délégués en CAP et CT... Quesako ? De nouveaux sigles ? Le ministère change la donne. Explications...

Lors des précédentes élections professionnelles, vous émettiez deux votes. Ils concernaient les CAP (Commissions Administratives Paritaires) à deux niveaux : départemental (CAPD) et national (CAPN). Les CAP (D ou N) gèrent tout ce qui concerne nos carrières, notre avancement (changements d'échelon et rythmes de ces changements), notre éventuel changement de corps (instit à PE) ou de fonction (liste d'aptitude de direction d'école), nos éventuels mouvements (permutations informatisées et mouvement départemental) et toutes les règles qui s'y rapportent, les départs en stage d'enseignants spécialisés, les départs en congé de formation professionnelle etc. En bref, les CAP (D ou N) gèrent tout ce qui a trait aux carrières des personnels.

Des CAP existent pour chaque corps de l'administration. Pour le 1er degré, nous avons donc les nôtres et c'est pourquoi, quand vous participez au scrutin, vous votez pour le SNUipp, syndicat du 1er degré de la FSU. **Ces votes subsisteront, ils restent inchangés (à part que le vote sera électronique).**

Jusqu'ici, à partir du résultat de ces élections en CAP, était calculée une « représentativité » syndicale conférant à chaque liste un nombre de représentants dans les instances techniques, les Comités Techniques Paritaires (CTP) siégeant à 3 niveaux ; départemental (CTPD), académique (CTPA) et ministériel, c'est-à-dire national (CTPM).

Les CTP s'occupent non pas des personnels mais des structures. Ce sont principalement l'implantation des postes et la répartition des moyens, premier et second degrés : ouvertures et fermetures des classes, des postes RASED et de remplaçants, la dotation des heures d'enseignement en collèges et lycées... C'est là aussi que sont présentés les bilans de rentrée, les calendriers scolaires, les modifications au règlement départemental des écoles... Ces instances techniques croisant les différents degrés, le SNUipp y participe en tant que syndicat 1er degré de la FSU, aux côtés du SNES (enseignement secondaire), du SNEP (professeurs d'EPS), du SNICS (infirmières scolaires), du SNUAS-FP (assistantes so-

ciales), du SNASUB (personnel administratif)...

Le ministère pour 2011 change la donne

Les CTP sont remplacés par les CT (Comités Techniques) qui ne seront plus paritaires et il y aura quatre votes à émettre (CAPD/CAPN + CTA/CTM) au lieu de deux auparavant (CAPD + CAPN).

Pour les deux nouveaux votes (CTA et CTM), le sigle sera cette fois-ci FSU, la FSU englobant tous les syndicats énumérés ci-dessus dont bien évidemment le SNUipp.

A partir du vote en CTA, les représentants de la Charente seront désignés pour le CTD (Comité Technique Départemental), ce sont eux qui vous contactent entre autres pour la carte scolaire.

Enfin, autre changement significatif par rapport aux précédentes élections, les différents votes, nous rappelons qu'il y en aura quatre, se feront par voie électronique.

Au delà de ces questions techniques, est-il besoin de rappeler que, comme pour tout scrutin, chaque vote et chaque voix comptent. La FSU n'est majoritaire aux niveaux national, académique et départemental que parce vous l'y avez portée. Même chose pour le SNUipp, il est ultramajoritaire au niveau national uniquement par la confiance accordée par la profession. C'est cette confiance qu'il faudra aussi apporter au SNUipp Charente.

Aujourd'hui, plus que jamais, devant la casse de l'Ecole et des services publics, le SNUipp et les syndicats de la FSU sont porteurs d'un message clair : **la politique gouvernementale conduit notre jeunesse dans le mur, méprise ouvertement nos métiers et les agents que nous sommes, instille d'année en année une « revue à la baisse » de nos missions d'enseignants.**

C'est pourquoi, plus que jamais, votre voix sera nécessaire aux quatre scrutins d'octobre, afin de faire du vote une démonstration de défiance au gouvernement, une affirmation de volonté de lutte contre un système injuste et inégalitaire, une affirmation de la volonté de la réussite de tous les élèves.

Alors votez SNUipp et votez FSU.

Soyez très attentifs aux modalités du vote électronique et ne laissez pas passer les échéances (fin de la période de vote le 20 octobre).

Mal être au travail : l'Education nationale sur les traces de France Telecom ?

Il y a quelques semaines les agences de presse annonçaient le suicide d'un directeur d'école de la région lyonnaise, retrouvé pendu dans sa salle de classe quelques minutes avant que les élèves n'arrivent.

Ouest France a publié il y a quelque temps un article relatant une série de suicides dans l'Education nationale sur l'académie de Caen... Le Ministère de l'Education nationale cherche évidemment à minimiser le malaise, à détacher les suicides des conditions de travail et avance le chiffre de 6 suicides pour 100 000 enseignants chaque année, alors qu'une étude épidémiologique de l'INSERM datant de 2002 annonce quant à elle bien autre chose : 39 cas par an pour 100 000 enseignants qui constitueraient ainsi la population la plus touchée, de peu devant la police.

Plusieurs livres récents ont témoigné des difficultés du métier, de la dégradation des conditions de travail, du manque cruel de reconnaissance, de la solitude de l'enseignant coupé de sa hiérarchie et levé le coin du voile sur le tabou que constitue cette question du suicide dans l'Education. Au-delà du cas des enseignants, rappelons que la France est avec le Japon le pays de l'OCDE ayant le plus fort taux de suicide avec 16,2 suicides pour 100 000 habitants chaque année. Soit plus de 10 000 personnes, deux fois plus que le nombre de morts sur les routes, grande « cause nationale » que l'on sait.

Pour délicate que soit cette question, on ne peut l'ignorer dans la problématique beaucoup plus large des risques psycho-sociaux (RPS) récemment pris en compte au plus haut niveau (Europe, gouvernement, partenaires sociaux) et clairement mis en exergue dans l'accord santé et sécurité au travail.

Les RPS recouvrent des risques variés, pouvant mettre en jeu l'intégrité ou la santé mentale des personnels, leur prévention s'inscrit dans les obligations légales de l'employeur. Ces troubles peuvent se caractériser par l'apparition de signes, qui faute d'attention peuvent s'aggraver jusqu'à devenir pathologiques. Des grands ministères particulièrement concernés ont déjà mis en chantier de manière sérieuse un plan national (l'armée soucieuse depuis longtemps du « moral des troupes », ainsi que la police évoquée plus haut...). L'Education nationale quant à elle semble vouloir reprendre le rôle de « la grande muette » avec quelques mesures « alibi » (recrutement de 80 médecins de prévention sous-payés dans un désert de la médecine du travail pour plus d'un million d'agents...) et un silence assourdissant. Même s'ils assument de nobles missions auprès des enfants, les enseignants sont avant tout des travailleurs, pas des missionnaires religieux placés sous protection divine. Il faut lever l'omerta sur la santé au travail et les risques psycho-sociaux dans l'Education nationale.

Le SNUipp-FSU Charente n'a de cesse d'alerter la hiérarchie sur la dégradation de la situation de notre métier où les exigences et l'implication des personnels vis-à-vis de leur travail sont fortes, sur les signes avant-coureurs d'une crise profonde où des explosions et des situations dramatiques sont en gestation. La marginalisation récurrente du dialogue social et la surdit  face aux dramatiques aux interventions répétées des délégués des personnels, l'immobilisme et l'indifférence de notre administration ne peuvent qu'aggraver la situation. A tous les niveaux, sans démagogie mais sans tabou, le SNUipp-FSU Charente interviendra sans rel che pour faire prendre en compte les besoins des personnels.

Suppressions de postes :

Tous à Paris le mercredi 18 mai devant le Ministère de l'Education nationale pour dire non !

Prendre contact avec le SNUipp-FSU 16 pour les modalités de transport

